

# COMITE REGIONAL DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE



Conformément au règlement, il existe pour toute compétition, une date limite de validation des engagements sur EXTRANAT.

Une fois cette date passée, plus aucun engagement ne peut être fait et plus aucune validation ne peut être réalisée.

Malgré cela, il arrive trop fréquemment que des clubs (souvent les mêmes) ne valident pas leurs engagements avant la date limite et de ce fait ne sont pas engagés pour la compétition.

A cela deux solutions :

1. Le comité refuse la participation des clubs n'ayant pas validé leurs engagements.
2. Afin de ne pas pénaliser les nageurs, le comité accepte que le secrétariat passe entre 1 heure et 1 heure 30 selon le nombre d'engagements à les rentrer manuellement avant de pouvoir travailler sur le programme de cette compétition.

Le comité directeur a validé la 2ème proposition mais, en infligeant une amende aux clubs fautifs à savoir : Droits d'engagements multipliés par deux.

Par contre, après avoir été informé par le secrétariat de cet oubli les clubs ont jusqu'à 11 H 00 après la date limite de validation pour confirmer par mail l'acceptation de cette amende

Nous espérons que les clubs seront plus vigilants afin que cet oubli ne se reproduise plus.

Sportivement.

LE COMITE DIRECTEUR